

Procès-verbal Assemblée générale du 6 mai 2022

Heitere Fahne, Berne

Introduction

L'assemblée générale ordinaire d'AvenirSocial s'est tenue le 6 mai 2022 de 10h à 12h.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Élection des scrutateur·rice·s
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2021
4. Adoption du rapport annuel 2021
5. Adoption du bilan – comptes d'exploitation 2021
6. Décharge du comité de l'association
7. Adoption du budget 2023
8. Décision : plan d'activités 2022 -2026
9. Comité : élection co-présidence
10. Statut de membre d'honneur : Markus Jasinski
11. Contributions spontanées
12. Divers

Précisions

La co-présidente Simone Gremminger ouvre l'assemblée générale avec son discours de bienvenue.

Les documents suivants ont été téléchargés sur le site d'AvenirSocial pour information :

- Ordre du jour de l'assemblée générale 2022
- Procès-verbal de l'assemblée générale 2021
- Rapport annuel 2021
- Bilan – comptes d'exploitation 2021
- Rapport de révision 2021
- Budget 2023
- Plan d'activités 2022 -2026
- Élection co-présidence

Tous les sujets qui figurent à l'ordre du jour de l'assemblée générale ont au préalable été discutés par le comité et la journée de réseau. L'assemblée générale peut simplement adopter, refuser ou renvoyer un objet pour qu'il soit à nouveau traité à la journée de réseau. Cela signifie qu'aucun amendement n'est possible (cf. Article 18, alinéa 3, des Statuts).

Afin que l'ensemble des membres aient toutefois la possibilité de soumettre des suggestions, nous avons créé le point « Contributions spontanées » dans l'ordre du jour.

Le co-secrétariat général, composé d'Annina Grob et de Stéphane Beuchat, souhaite la bienvenue aux participant·e·s et présente l'équipe.

Simone Gremminger accueille les deux traductrices, Micheline Villebrun et Corinna Timm, présente les membres du comité et souhaite la bienvenue à Marcus Casutt de l'Association faitière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ) et David Gallusser de l'Union syndicale suisse (USS).

Elle excuse Céline Ehrwein, membre du comité, Serafina Schelker, ancienne co-présidente, Samuel Nussbaum, président de la région Zurich et Schaffhouse, Mathilde Hofer, responsable du podcast, Iris Hörner Badertscher, conseillère juridique, et les membres d'honneur Rosmarie Dormann et Margot Fempel-Anner. Ensuite, les affaires statutaires sont abordées.

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

Décision ☞ L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sans modification.

Point 2 de l'ordre du jour : Élection des scrutateur-ric-e-s

Les personnes suivantes sont proposées pour la fonction de scrutateur-ric-e-s ;

- Armin Eberli
- Carole Zellner

Décision ☞ Armin Eberli et Carole Zellner sont élu-e-s par acclamation.

Le décompte indique que 37 personnes à l'assemblée générale ont le droit de vote.

Point 3 de l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2021

Décision ☞ Le procès-verbal de l'année dernière est approuvé à l'unanimité.

Point 4 de l'ordre du jour : Adoption du rapport annuel 2021

Annina Grob mentionne les principaux points du rapport annuel 2021. Elle attire l'attention sur nos trois commissions nationales : affaires internationales, politiques sociales, éthique et déontologie. Elles sont notre conscience professionnelle, notre outil de réflexion et notre source d'impulsion. Elle parle également du sondage réalisé par la FHNW pour le compte d'AvenirSocial et du résultat alarmant concernant l'épuisement émotionnel des professionnel-le-s du travail social.

Retours du plénum :

Rita Borner : Où peut-on trouver cette étude ? Annina Grob renvoie au site de la FHNW et d'AvenirSocial.

Olivier Grand : Je trouve regrettable que le rapport annuel fasse mention du fait que la région Suisse occidentale soit peu active. Annina Grob prend note de ce fait.

Simone Gremminger remercie le secrétariat général pour le travail fourni en 2021.

Décision ☞ Le rapport annuel est adopté à l'unanimité.

Point 5 de l'ordre du jour : Adoption du bilan et comptes d'exploitation 2021

Michel Mina présente le bilan et les comptes d'exploitation 2021. Il attire l'attention sur le pool de projet alimenté à hauteur de CHF 300'000.- et appelle les participant-e-s à faire des demandes de projet.

Retours du plénum :

Rita Borner : À quoi se rapporte le remboursement de CHF 18'000.- mentionné au point 10 des explications ? Michel Mina : Il s'agit du montant annuel convenu pour la personne qui avait causé un sinistre il y a 7 ans.

Décision ☞ Le bilan et les comptes d'exploitation 2021 sont adoptés à l'unanimité.

Point 6 de l'ordre du jour : Décharge du comité de l'association

Le rapport de révision 2021 était disponible sur le site pour tout le monde.

Décision ☞ Le comité est déchargé à l'unanimité.

Point 7 de l'ordre du jour : Adoption du budget 2023

Michel Mina présente le budget 2023.

Retours du plénum :

Elisabeth Fischbacher : Y a-t-il un retour de la part des régions concernant le montant du budget ? Michel Mina : Lorsque l'argent n'est pas utilisé par les régions, il revient au pool à la fin de l'année. Stéphane Beuchat complète : Pour comparer, en 2018 et 2019, les régions ont utilisé davantage d'argent, raison pour laquelle il y en a moins qui est revenu au pool. Pour le budget 2023, nous partons du principe que les régions organiseront plus d'activités. Les dépenses inscrites au budget dépendent donc toujours des activités prévues par les régions.

Décision ☞ Le budget 2023 est adopté à l'unanimité.

Point 8 de l'ordre du jour : Choix de l'organe de contrôle Dr. Röthlisberger AG pour réaliser un contrôle restreint en 2022/23

Stéphane Beuchat explique brièvement pourquoi le choix s'est porté sur Dr. Röthlisberger AG :

T+R AG était notre organe de contrôle depuis huit ans – c'est-à-dire depuis le sinistre. Un changement est indiqué et nous recommandons de choisir Dr. Röthlisberger AG. Cet organe nous a été conseillé par T+R AG et après avoir demandé deux autres offres, c'est avec celui-ci que nous aimerions collaborer pour les prochaines années, notamment parce qu'il dispose de plus d'expérience dans le domaine des ONG.

Décision ☞ Dr. Röthlisberger AG est adopté à l'unanimité comme organe de contrôle.

Point 9 de l'ordre du jour : Décision Plan d'activités 2022-2026

Après une brève introduction, Annina Grob donne la parole à Chiara Nauer et Samuel Gilgen pour une présentation détaillée du plan d'activités.

Retours du plénum :

Rita Borner : Qu'est-il advenu de l'ancien plan d'activités ? A-t-il été exploité ? Annina Grob : Nous avons redéfini les priorités avec le comité. Avec le développement de l'association, nous avons remarqué que le plan d'activités n'était plus correct sous cette forme. Toutefois, nous avons bien entendu évalué l'ancien plan d'activités et nous l'avons utilisé pour s'orienter. Simone Gremminger complète : Nous avons travaillé avec l'ancienne version et le comité a constamment été intégré dans le processus.

Olivier Grand : Toutes mes félicitations pour le nouveau plan d'activités.

Elisabeth Fischbacher : Je propose que pour le prochain anniversaire de l'association, on inclue également son histoire avant 1941. Simone Gremminger prend note du souhait.

Décision ☞ Le plan d'activités 2022-2026 est adopté à l'unanimité.

Point 10 de l'ordre du jour : Comité : élection co-présidence

Daniel Kappeler se porte candidat pour la co-présidence du comité.

Décision ☞ Daniel Kappeler est élu à l'unanimité à la co-présidence.

Point 11 de l'ordre du jour : Membres d'honneur

La proposition est faite à l'assemblée d'accorder le statut de membre d'honneur d'AvenirSocial à Markus Jasinski. Markus était le président d'AvenirSocial de 2002 à 2017. L'assemblée remercie Markus Jasinski pour son grand engagement en faveur du travail social par des applaudissements.

Beat Schmocker et Thomas Michel ont prononcé son panégyrique.

Décision ☞ Markus Jasinski est accueilli par acclamation au titre de membre d'honneur de l'association.

Point 12 de l'ordre du jour : Contributions spontanées

Simone Gremminger informe brièvement l'assemblée que Christine Zeller Ramseyer et Serafina Schelker ont quitté le comité et elle explique que le statut de membre d'honneur entend rendre hommage à des mérites particuliers. Annina Grob complète : Le statut de membre d'honneur doit d'abord être voté lors de la journée de réseau, avant d'être soumis au vote de l'assemblée générale. Il supprime la cotisation annuelle du membre. Kaspar Geiser avait été la dernière personne nommée membre d'honneur, en 2019.

Eliane Eicher : Est-ce que l'assemblée générale pourrait aussi avoir lieu une fois dans une autre région ? Stéphane Beuchat : Il serait envisageable d'organiser l'assemblée générale à Bienne ou Olten.

Rita Borner : Cela faisait longtemps que je n'assistais plus à une assemblée générale. Les contributions sont très professionnelles et je suis motivée à devenir membre et à rester. Je présente mes compliments à l'association.

Simone Gremminger remercie pour ce retour.

Point 13 de l'ordre du jour : Divers

Aucun divers.

Simone remercie Corinna Timm et Micheline Villebrun (traductrices), l'équipe du Heitere Fahne, les collaborateurs du secrétariat général et en particulier Annina Grob et Stéphane Beuchat. Elle remercie tout le monde pour la participation et la confiance.

Berne, le 6 mai 2022

Simone Gremminger
Co-présidente AvenirSocial

Daniel Kappeler
Co-président AvenirSocial